



Délibération n° : DE_040_2026

Nombre de membres : 19

En exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Acte rendu exécutoire par :

- Télétransmission
en sous-préfecture le :

Envoyé en préfecture le 04/05/2026

Reçu en préfecture le 04/05/2026

Publié le

ID : 001-200086411-20260330-DE_040_2026-DE



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/03/2026

Le 30/03/2026 à 18 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en salle du conseil de Belmont, commune déléguée de Valromey-sur-Séran, sous la présidence de Mme Pauline GODET.

Date de convocation : 24/03/2026

Secrétaire de séance : Eric COUTURIER

PRÉSENTS : N. BIDET, A. BOLON, F. BORDET, F BORGIS, E. BRON, E. COUTURIER, M. GERGAUD, L. GRANGER, P. GODET, M. LARIVOIRE, M. LEJEUNE, A. MACE, MF. MARTINOD, C. MOCHON, M. NIOGRET, B. PARIS, J. PRAS, H. REYNAUD.

EXCUSÉS : D. BONJEAN (pouvoir à MF MARTINOD).

OBJET : Désignation des élus à la DECI/DFCI.

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de désigner, parmi les membres du Conseil Municipal, des délégués à la Défense Extérieure Contre l'Incendie et la Défense de la Forêt Contre les Incendies.

Le Conseil municipal, à l'unanimité désigne :

Pour la DECI :

Titulaire	Suppléant
Madame Nicole BIDET	Madame Fabienne BORDET

Pour la DFCI :

Titulaire	Suppléant
Madame Nicole BIDET	Monsieur Michel LEJEUNE

Le maire,
Pauline GODET



Fait et délibéré le 30/03/2026
Pour copie conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.